



AVENANT N° 1

Marché public n°2022570

Objet :

**Prestations d'assurance pour l'Eau du Grand Lyon - la Régie
(souscription de contrat, gestion des polices et des sinistres, et
ou prévention des risques)**

lot n° 2 : Assurance responsabilité civile

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale : Eau Publique du Grand Lyon – La Régie
Forme juridique : Etablissement Public Industriel et Commercial
Immatriculée au RCS de : Lyon
Sous le numéro SIREN : 913 866 331
Nom commercial : Eau Publique du Grand Lyon
Adresse : BP 73137, 69212 Lyon Cedex 03
Représenté par : son Directeur, Christophe DROZD

Agissant en qualité de pouvoir adjudicateur

ARTICLE 2 – IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU MARCHE PUBLIC

Le titulaire du contrat est un groupement momentané d'entreprises conjointes sans solidarité du mandataire

- **Premier cotraitant, mandataire du groupement,**

Cabinet HATREL et LETELLIER
Forme juridique Entrepreneur individuel
Adresse 38 Boulevard Maréchal Juin 06800 Cagnes sur Mer
Représentée par M Guillaume LETELLIER
Agissant en qualité de Agent Général MMA

- **Second cotraitant**

La société MMA IARD
Nom commercial et dénomination sociale MMA IARD Forme juridique SA
Adresse 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9
Représentée par M. Denis Gauthier
Agissant en qualité de Responsable souscription gestion appels d'offres

ARTICLE 3 – OBJET DU MARCHE PUBLIC

Objet du marché public : Prestations d'assurance pour l'Eau du Grand Lyon - la Régie (souscription de contrat, gestion des polices et des sinistres, et ou prévention des risques) - lot n° 2 : Assurance responsabilité civile

Date de la notification du marché : 5 décembre 2022

Durée d'exécution du marché public : Le marché est conclu pour une durée ferme d'un an, reconductible tacitement trois fois un an, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2023 à 00h00.

ARTICLE 4 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte l'aggravation de la sinistralité intervenue courant 2023, ne résultant pas du fait de l'assuré, et de contractualiser le nouveau montant de prime, conformément à l'article 40 du CCAP du marché.

Les conditions financières relative à la franchise de base article 2-B de la fiche de tarification annexée à l'acte d'engagement sont modifiées comme suit :

Le taux de cotisation initialement fixé à
est porté à

0.527% HT, soit 0.574 % TTC
0.763 % HT, soit 0.832 % TTC

ARTICLE 5 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet au 1^{er} janvier 2025 à 0h00.

ARTICLE 5 – ACCORD DES PARTIES

Toutes les clauses du marché initial, non modifiées par les présentes restent applicables dans leur intégralité.

La signature du présent avenant vaut renonciation de la part du titulaire à toute réclamation ou indemnité dont le fait générateur serait antérieur à sa signature

Fait en un seul original

A *Cagnes* Le *6/09/2024*
sur ma

Pour le titulaire¹

M. HATREL LUDOVIC
M. LETELLIER GUILLAUME
Agents généraux exclusifs MMA
N° ORIAS 20003580 20003503 www.orias.fr
38 Boulevard Maréchal Juin
06800 CAGNES SUR MER

Pour l'acheteur

Christophe DROZD
Directeur d'Eau Publique du Grand Lyon – La
Régie

¹ Signature par le mandataire dûment habilité par le cotraitant ou par les membres du groupement en l'absence de pouvoir donné au mandataire